

NOTES EXPLICATIVES.

Ce bill a pour objet de changer le nom «The Catholic Episcopal Corporation of Timiskaming» en The Roman Catholic Episcopal Corporation of the Diocese of Timmins (Corporation épiscopale catholique romaine du diocèse de Timmins), afin de moderniser sa charte, qui n'a pas été révisée depuis 1910. Il s'agit aussi de faire concorder ses buts et pouvoirs avec les besoins actuels.

Les dispositions révisées et ajoutées sont semblables à celles qu'on insère habituellement dans les bills privés visant à la constitution en corporation de groupements religieux.

En 1910, le diocèse s'appelait «Vicariat apostolique de Timiskaming», à des fins ecclésiastiques. Il est maintenant désigné, pour ces objets, comme diocèse de Timmins. L'article 1 du présent bill confère une reconnaissance statutaire au nouveau nom.